

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022

Conseillers en exercice :

77 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mars, à dix-neuf

Présents:

54 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance

Absents excusés :

9 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à

Pouvoirs :

14 Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence

Votants:

68 de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents:

M. Pascal Chauvel, M. Didier Amarger, MME Annie Andrieux, M. Frédéric Astruc, MME Nicole Batifol, MME Pierrette Beauregard, MME Sophie Benezit, M. Jean-Paul Berthet, MME Marina Besse, M. Gilles Bigot, M. Jean-Luc Boucharinc, MME Sylvie Vaissade, M. Jean-Marc Boudou, M. Joël Brun, MME Céline Charriaud, M. Pierre Chassang, MME Yolande Chassang, M. Benjamin Salson, M. Gilbert Chevalier, M. Guy Clavilier, MME Isabelle Robert-Missonnier, M. Philippe De Laroche, M. Philippe Delort, M. Gérard Delpy, MME Virginie Douet, M. Éric Gomesse, MME Martine Guibert, M. Daniel Ginhac, M. Jean-Pierre Jouve, MME Nathalie Lesteven, M. Philippe Mathieu, M. Bernard Maury, M. Guy Michaud, M. Daniel Miral, M. Jean-Jacques Monloubou, M. Gérard Mouliade, M. Louis Navech, MME Emmanuelle Niocel Julhes, M. René Pelissier, M. Jean-Luc Perrin, MME Marie Petitimbert, M. Loïc Pouderoux, M. Pascal Poudevigne, M. Marc Pougnet, M. Jean-Claude Privat, MME Catherine Fosse Baldran, MME Bernadette Resche, MME Jeanine Richard, M. Michel Rouffiac, M. Robert Roussel, M. Pierre Seguis, M. Serge Talamandier, M. Christophe Vidal, M. David Vital.

Absents excusés :

M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Ghislaine DELRIEU, M. Vital GENDRE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Cédric VIALA, MME Maryline VICARD.

Pouvoirs:

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT

M. Bernard COUDY donne pouvoir à M. Pierre SEGUIS

M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC

M. Jérôme GRAS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT

MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE

M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET

MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE

M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

MME Sylvie PORTAL donne pouvoir à MME Yolande CHASSANG

MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Gilles BIGOT

Madame Virginie DOUET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31 mars 2022 et que la convocation avait été faite le 17 mars 2022.

Madame le Président déclare la séance ouverte à 19h15.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE

♣ PROCEDE au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 23 mars 2022 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

POUR: 68 VOIX

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 MARS 2022

♣ APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 9 mars 2022.

POUR: 68 VOIX

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 - BUDGET GENERAL

◆ DEBAT des orientations budgétaires pour l'exercice 2022;

VOTE les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

POUR: 55 voix

ABSTENTIONS: 13 (M. Gilles BIGOT, M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, MME Bonnie DELEPINE par pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Philippe DELORT, M. Jérôme GRAS par pouvoir à MME Marie PETITIMBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Gilles BIGOT)

20h05 : M. Olivier REVERSAT rejoint la séance.

20h10 : M. Éric GOMESSE quitte la séance.

20h30 : MME Olivia GUEROULT rejoint la séance.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 - BUDGETS ANNEXES

♣ DEBAT des orientations budgétaires des budgets annexes pour l'exercice 2022 ;

VOTE les orientations budgétaires des budgets annexes pour l'exercice 2022.

POUR: 57 voix

ABSTENTIONS: 11 (M. Gilles BIGOT, M. Bernard COUDY par pouvoir à M. Pierre SEGUIS, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS par pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Gilles BIGOT, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2022 SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS - ADS DÉFINITION DU MONTANT PAR COMMUNE

FIXE le montant 2022 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2021 et le budget prévisionnel 2022;

FIXE le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de

l'exercice 2022, tel que précisé dans l'annexe 4 à la délibération ;

▶ **DIT** que ce montant pourrait évoluer en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences entre les communes membres et Saint-Flour Communauté.

POUR: 67 voix

ABSTENTION: 1 (Philippe DE LAROCHE)

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (S.P.P.E.H) DANS LE CANTAL

APPROUVE le projet de convention annexé à la délibération;

♣ AUTORISE Madame le Président à signer les documents relatifs à la mise en œuvre opérationnelle du SPPEH départemental et à engager les dépenses afférentes ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

POUR: 67 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Gilles BIGOT)

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMUNAUTAIRE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE: APPROBATION DES PROTOCOLES D'ACCORD A INTERVENIR AVEC LES FUTURS LOCATAIRES

4 APPROUVE les projets de protocoles d'accord à intervenir avec la SMC de L'EPI et avec le cabinet infirmier Delor Philippe, Cordesse Marie Astrid, Camille Albaret en vue de leur engagement au sein de la future maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise-sur-Truyère ;

4 AUTORISE Madame le Président à signer lesdits protocoles d'accord au regard des attributions définitives des marchés de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet;

POUR: 64 voix

CONTRE: 1 (M. René PELISSIER)

ABSTENTION: 1 (M. Philippe DE LAROCHE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Jean-Claude PRIVAT, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à

M. Gilles BIGOT)

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMUNAUTAIRE DE **NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE: ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

ATTRIBUE les lots aux entreprises suivantes pour un montant total de 333 542,61 € HT :

VRD - Espaces verts à l'entreprise MARQUET - 15100 Saint-Flour pour 31 048,30 € HT,

- Fondations Spéciales à l'entreprise ELTS 69630 Chaponost pour un montant de 21690,00
- Gros Œuvre à l'entreprise SALESSE 15230 Pierrefort pour un montant de 88 335,00 € HT,
- Couverture- Etanchéité à l'entreprise BATIFOL 15260 Neuvéglise/Truyère pour un montant de 16 753,00 € HT,

Bardage à l'entreprise PRIVAT - 15100 Saint-Flour pour un montant de 9 525,00 € HT,

- Menuiseries Alu à l'entreprise JARRIGE 15300 Murat pour un montant de 27 266,00 € HT,
- Revêtement façade à l'entreprise Façade plus 48000 Chastel Nouvel pour un montant de 5 332,00 € HT,
- Plâtrerie Peinture à l'entreprise ROQUES 15130 Arpajon/Cére pour un montant de 34036,71 € HT,
- Plafonds à l'entreprise SNEB 48000 Chastel Nouvel pour un montant de 4 130,00 € HT,
- Menuiseries bois à l'entreprise Menuiserie Florizanne- 15100 St Flour pour un montant de 10 741,00 € HT.
- Carrelage Faïence à l'entreprise CAROPRO 15100 Les Ternes pour un montant de 1862,60 € HT,
- Electricité à l'entreprise CORDESSE 15260 Neuvéglise/Truyère pour un montant de 28329,00 € HT,
- Chauffage/sanitaire/ventilation à l'entreprise CORDESSE 15260 Neuvéglise/Truyère pour un montant de 30 734,00 € HT,
- ◆ DECLARE infructueux les lots Charpente Bois, Sols souples et Nettoyage fin de chantier;
- LE DECIDE DE CONSULTER directement pour ces trois lots sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique ;
- NOTIFIE les marchés aux entreprises retenues, sous réserve de la signature préalable des protocoles d'accords avec les professionnels de santé qui occuperont la maison médicale.

POUR: 66 voix

ABSTENTION: 1 (M. René PELISSIER)

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Claude PRIVAT)

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-FLOUR POUR LA FOURNITURE DE REPAS POUR LE SECTEUR DE PIERREFORT-**NEUVÉGLISE**

- APPROUVE le projet de convention de prestations de services à intervenir avec le Centre Hospitalier de Saint-Flour pour la fourniture de repas destinés au service de portage de repas du secteur de Pierrefort-Neuvéglise à compter du 1er avril 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, annexé à la délibération ;
- AUTORISE Madame le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2022.

POUR: 65 voix

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Gilles BIGOT, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Gilles BIGOT, M. Philippe DELORT)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR L'ORGANISATION DES SERVICES MOBILITES

APPROUVE les termes du projet de convention de délégation en matière de mobilité entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté, annexé à la délibération ;

DONNE délégation à Madame le Président pour apporter toute modification au document, à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par voie de décision qui sera portée à connaissance du conseil communautaire ;

AUTORISE Madame le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté et à engager les dépenses afférentes.

POUR: 67 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Bernard REMISE)

MADAME LE PRESIDENT SOLLICITE L'AUTORISATION D'AJOUTER UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

4 MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE DEPUIS LA GARE DE SAINT-FLOUR VERS PARIS VIA CLERMONT FERRAND

POUR: 67 voix

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Michel ROUFFIAC)

MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE DEPUIS LA GARE DE SAINT-FLOUR VERS PARIS VIA CLERMONT FERRAND

◆ DECIDE DE DEMANDER à l'État de porter ses efforts sur la liaison ferroviaire entre Paris et Béziers via Clermont-Ferrand et Saint-Flour, de jour comme de nuit;

◆ DECIDE DE DEMANDER à l'État d'inscrire le train de nuit Saint-Flour/ Paris via Clermont-Ferrand dans le cadre de la nouvelle convention des trains d'équilibre du territoire ;

♣ AFFIRME que l'absence de desserte de l'Est Cantal par le train de nuit vient encore une fois compromettre les efforts des politiques d'attractivité développées par Saint-Flour Communauté pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises ;

REAFFIRME le besoin de modernisation complète de la ligne de l'Aubrac pour assurer sa pérennité à long terme, et inscrire durablement le territoire dans le développement de mobilités décarbonées vers et depuis Paris.

POUR: 68 voix

APPEL A PROJETS « AVELO 2 » - CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

♣ APPROUVE le principe d'une candidature de Saint-Flour Communauté au titre de l'appel à projets « AVELO 2 » ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR: 65 voix

ABSTENTION: 1 (MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 2 (M. Marcel CHASTANG, MME Nadine JANVIER)

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ÉCOLOGIQUE DE L'ANDER AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

VALIDE l'avenant n°1 pour le lot 1 Terrassement, génie civil, VRD site de Roffiac et Moulin du Blaud avec l'entreprise MARQUET SAS pour une moins-value de 1 421 € HT pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur trois ouvrages de l'Ander, annexé à la délibération ;

VALIDE l'avenant n°1 pour le lot 2 Terrassement, génie civil, VRD site du gué de la Valette avec l'entreprise MARQUET SAS pour une moins-value de 6 800 € HT pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur trois ouvrages de l'Ander, annexé à la délibération ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives correspondantes.

POUR: 64 voix

ABSTENTIONS: 2 (M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 2 (M. Gilles BIGOT, MME Patricia ROCHÈS par pouvoir à M. Gilles BIGOT)

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMUNAUTAIRE DE VALUEJOLS -ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX SUITE A NEGOCIATION ET MISES AU POINT

ATTRIBUE les lots aux entreprises suivantes :

| LOTS - CORPS D'ETAT | ENTREPRISES | MONTANT OFFRE H.T. PART ST FLOUR CO | MONTANT OFFRE H.T. COMMUNE VALUEJOLS | TOTAL GLOBAL OFFRE H.T. |
|---|----------------------------------|--|---|-------------------------------|
| LOT N°07 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM | SAS JARRIGE | 26 966,67 € | 73 384,33 € | 100 351,00 € |
| LOT N°08 - MENUISERIES INTÉRIEURES - AGENCEMENT | MENUISERIE DE LA FLORIZANE | 53 331,65 € | 84 858,37 € | 138 190,02 € |
| LOT N°09 - DOUBLAGES - CLOISONS SECHES - PLAFONDS | AUVERGNE ISOPLAC + PSB | 40 715,01 € | 105 836,76 € | 146 551,77 € |
| LOT N°11 - CHAPE - CARRELAGES - FAIENCES | SARL ROUSSY | 8 351,74 € | 24 101,86 € | 32 453,60 € |
| LOT N°12 - SOLS SOUPLES | SARL ROLLIER | 7 636,37 € | 21 749,72 € | 29 386,03 € |
| LOT N°16 - FORAGES GÉOTHERMIQUES | AUVERGNE FORAGE | 18 065,70 € | 48 844,30 € | 66 910,00 € |
| LOT N°19 - PEINTURES - NETTOYAGE | LOZERE PEINTURE | 14 333,58 € | 25 522,16 € | 39 855,74 € |
| LOT N°20 - PLAFONDS DÉMONTABLES | SNEB | 3 172,06 € | 7 140,89 € | 10 312,95 € |
| TOTAL € H.T. | | 172 572,78 € | 391 437,87 € | 564 011,11 € |
| TOTAL Lot 02, 03, 04, 05, 06, 10, 13, 14, 15, 17, 18 attribué | | 312 888,44 € | | |
| Mises au point / variantes lots 02, 13 et 14 | | 20 427,68 € | | |
| TOTAL GENERAL dont variante lot 2, 13 et 14 | | 505 888,90 € | | |

DECIDE D'ENGAGER une mise au point pour les lots 1, 13 et 14 pour les variantes obligatoires d'un montant respectif de 2 897.31 euros HT, de 14 838.89 € HT et de 2 691.48 € HT ;

NOTIFIE les marchés aux entreprises retenues, sous réserve de la signature préalable d'un protocole d'accord avec les professionnels de santé qui occuperont la maison médicale ;

AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux.

POUR: 66 voix

ABSTENTION: 1 (MME Annick MALLET par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE)

NE PREND PAS PART AU VOTE: 1 (M. Jean-Claude PRIVAT)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEFINITION DE PLANS DE SECTEUR

* APPROUVE le principe de définition de cinq plans de secteur, tels que délimités comme suit, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, conformément aux dispositions légales et réglementaires visées dans la délibération :

Secteur Est: 14 communes, à savoir Anglards de Saint-Flour, Vieillespesse, Lastic, Soulages, Mentières, Tiviers, Montchamp, Védrines Saint Loup, Vabres, Ruynes en Margeride, Chaliers, Lorcières, Val d'Arcomie, et Clavières

 Secteur Sud: 12 communes, à savoir Espinasse, Fridefont, Saint Martial, Maurines, Anterrieux, Chaudes-Aigues, Lieutadès, Deux Verges, Jabrun, Saint-Rémy de Chaudes Aigues, Saint-Urcize et La Trinitat.

Secteur Ouest: 10 communes, à savoir Brezons, Malbo, Lacapelle Barrès, Cézens, Saint Martin Sous Vigouroux, Gourdièges, Narnhac, Pierrefort, Paulhenc et Sainte-Marie.

- Secteur Centre: 12 communes, à savoir Rezentières, Talizat, Coltines, Ussel, Valuéjols, Paulhac, Tanavelle, Les Ternes, Cussac, Villedieu, Alleuze et Neuvéglise sur Truyère.

Secteur du pôle urbain : 5 communes, à savoir Coren les Eaux, Andelat, Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges.

POUR: 65 voix

CONTRE: 1 (M. Marcel CHASTANG)

ABSTENTIONS : 2 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Philippe DELORT)

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

♣ PREND CONNAISSANCE des décisions prises par Madame le Président en application des délibérations du Conseil Communautaire N°2020-136 du 30 juillet 2020, et N°2020-273 du 13 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

A Saint-Flour, le 23 mars 2022

La Présidente, SAINTAOUR

Céline CHARRIAUD

Affiché le 31 mars 2022

Le secrétaire de séance,

Virginie DOUIAT